

Présentation des activités 2008 et orientations 2009

1. L'occupation des magasins du CTLES

Au 31 octobre, les magasins du CTLES offrent une capacité de stockage de plus de 72 kilomètres linéaires (72 502,18 mètres linéaires) exploitables pour le stockage des documents (en incluant les 7 271,55 mètres linéaires de la plate-forme de stockage provisoire). L'ensemble des collections conservées par le CTLES occupe aujourd'hui plus de 50 kilomètres linéaires (50 215,32 mètres linéaires)¹.

A la date du 31 octobre 2008, les magasins du CTLES, tels que les rayonnages sont agencés, présentent une occupation proche de 70%. Cette proportion peut varier en fonction du tablettage des épis, préparés pour accueillir des collections de formats divers (in-Folio, in-4°, in-8°), et sont de ce fait encore amenés à évoluer en fonction des versements qui seront réalisés dans le cadre du marché.

Avec 22 kilomètres linéaires de rayonnages disponibles, le CTLES pourra accueillir les documents qui lui seront transférés dans le cadre du marché biennal ainsi que les collections de la Bibliothèque interuniversitaire de la Sorbonne qui lui seront versées à titre temporaire à compter d'avril 2009.

Le CTLES a accepté d'accueillir 17 kilomètres linéaires des collections de la Bibliothèque interuniversitaire de la Sorbonne. Il s'agit d'un kilomètre supplémentaire par rapport aux 16 kilomètres qui avaient été annoncés en 2007. Il convient de rappeler que le CTLES avait déjà accepté de prendre 1 kilomètre supplémentaire en 2006 s'engageant alors à accueillir 16 kilomètres au lieu des 15 initialement prévus.

1.1 La réalisation des transferts

Du 1^{er} janvier 2008 au 31 octobre 2008, le CTLES a réalisé 33 opérations de versement, dont 7 ont fait l'objet d'une part à commande.

Si l'on compare avec les réalisations de l'an dernier, nous constatons un accroissement du nombre de transferts pour la même période, mais une diminution du nombre de documents transférés. Les transferts qui ont eu lieu sans avoir été prévus initialement dans le marché représentent 19% de l'ensemble des versements pour un total de 612,97 mètres linéaires.

1.2 Les documents transférés au CTLES au titre des cessions et des dépôts

Dans le cadre du marché, le nombre de documents arrivés au CTLES entre le 1^{er} janvier et le 31 octobre 2008 est de 3 224,15 mètres linéaires contre 3 550,39 en 2007.

Cette légère diminution, qui est inférieure à 10%, s'explique sans doute en partie par une meilleure sélection des documents versés au titre des cessions.

Les documents qui ont été versés au titre des cessions pendant cette période représentent 40% de l'ensemble des versements soit un total de 1 291,08 mètres linéaires.

¹ Cf. Annexe 1 *Les collections conservées au CTLES au 31 octobre 2008. Répartition par statuts*

Les collections transférées au titre du dépôt représentent 60% des versements réalisés soit un total de 1 933,07 mètres linéaires.

Comme l'an dernier la part des dépôts est plus importante que celle des cessions². Les campagnes de sensibilisation auprès des établissements versants commencent à peine à porter leurs fruits. Il s'agit de sensibiliser l'ensemble de nos partenaires sur la nécessité de réaliser des cessions qui permettent le dédoublement avec des collections identiques qui ont été versées déjà par d'autres établissements. La mise en place progressive du plan de conservation partagée du Quartier Latin devrait permettre d'envisager à l'avenir les versements dans l'optique d'une mutualisation et d'un partage des ressources afin que le CTLes ne conserve pas des collections identiques à celles conservées dans les autres bibliothèques.

Il convient de souligner que si les collections versées en dépôt cette année sont si importantes (1 933,07 mètres linéaires), cela est dû essentiellement aux versements de la Bibliothèque interuniversitaire de la Sorbonne qui représentent sur l'année un total de 1 291,60 mètres linéaires.

1.3 Les documents conservés au titre du stockage provisoire

Les collections conservées au CTLes au titre du stockage provisoire occupent, à la date du 31 octobre 2008, un total de 2 615 mètres linéaires³. Il n'y a eu aucun versement de collections dans le cadre du stockage provisoire. L'an passé, à cette même date, le CTLes conservait au titre du stockage provisoire un total de 4 599 mètres linéaires de collections. La différence entre 2007 et 2008 s'explique le départ des collections de la Bibliothèque Sainte Barbe.

1.4 Le récolement et le dédoublement des collections

Afin de rationaliser l'occupation des espaces en magasin, le CTLes a poursuivi en 2008 le récolement et le dédoublement de ses collections de périodiques versées depuis 1997. Cette campagne répond à trois objectifs :

- Vérifier systématiquement l'adéquation entre la présence physique des collections en magasin et leur signalement dans le catalogue ;
- Entreprendre les mouvements de collections dans les magasins traditionnels afin de créer des espaces de stockage homogènes pour les collections de la Bibliothèque interuniversitaire de la Sorbonne ;
- Eliminer les doubles conservés dans ses magasins, aussi bien ceux identifiés lors du récolement, que ceux identifiés dans le cadre du plan de conservation partagée des périodiques de médecine en Ile-de-France, dès lors que le CTLes n'est pas pôle de conservation.

A l'instar de l'an dernier, il convient de souligner l'effort de dédoublement en amont (avant transfert) entrepris par les établissements versants. Toutefois, la complexité et les imprécisions de certains états de collections de périodiques dans les catalogues rendent difficiles ces opérations. Par ailleurs, les changements de statut des collections, encouragés par le CTLes, et qui permettent de transformer en cession des dépôts, se traduisent inévitablement par un travail de dédoublement.

² Cf. Annexe 1 *Les documents transférés au CTLes du 1^{er} janvier au 31 octobre 2008*

³ Cf. Annexe 2 *Tableau des collections conservées au titre du stockage provisoire*

Le CTLes a éliminé depuis le début de l'année un total près de 800 mètres linéaires de collections, près de 60% de ces collections ont été éliminées dans le cadre de la conservation partagée des périodiques de médecine. Il s'agit de titres pour lesquels le CTLes n'est pas pôle de conservation. Un pointage rigoureux de ces collections permettra d'ici la fin de l'année de combler les lacunes des établissements pôles de conservation pour ces titres.

Les autres éliminations ont porté à la fois sur des doubles identifiés lors des opérations de récolement, et sur des documents transférés cette année, qui n'avaient pas été identifiés comme étant déjà localisés au CTLes par les établissements versants au moment de la préparation des transferts.

1.5 La réorganisation des espaces

Les travaux entrepris par le CTLes dans le cadre de la réorganisation des espaces en magasin ont pour objectif de constituer des zones de stockage homogènes destinées à accueillir les collections de la Bibliothèque interuniversitaire de la Sorbonne. La répartition des collections s'effectuera dans les magasins suivants :

- Plate-forme de stockage : 7 kilomètres 200 mètres linéaires en format in-4°;
- T2 (magasins traditionnels) : 3 kilomètres 800 mètres linéaires en format in-8 ;
- T4 (magasins traditionnels) : 4 kilomètres linéaires en format in-8° ;
- Magasin industriel de grande hauteur : 2 kilomètres linéaires (format non défini).

Le CTLes réserve aux collections de la Bibliothèque interuniversitaire de la Sorbonne 17 kilomètres linéaires de stockage temporaire pour ses collections. Les emplacements réservés à l'accueil de ces collections, à l'exception de la plate-forme de stockage, seront balisés à l'aide d'une signalétique faisant apparaître pour chaque demi-épi, les formats et les mètres linéaires mis à disposition par le CTLes.

Il convient d'apporter les précisions suivantes :

- Un espace sécurisé (portes grillagées dans les travées) a été aménagé sur la plate-forme de stockage afin de pouvoir y ranger le *fonds de la Réserve de la Bibliothèque interuniversitaire de la Sorbonne* et le *fonds Victor Cousin*. Le coût de ces travaux, qui concernent l'installation de 20 portes grillagées sécurisant l'accès aux rayonnages et la pose de films occultants sur deux fenêtres est de 23 118€ ;
- Les collections qui seront conservées dans les magasins de grande hauteur, ne seront pas communicables. En effet, l'accès à ces documents nécessite l'utilisation d'une nacelle élévatrice qui est fortement sollicitée par l'équipe de magasiniers du CTLes dans le cadre de leur activité quotidienne. En outre, l'utilisation de cette nacelle est réservée aux titulaires d'un permis cariste.
- Il serait souhaitable que le rangement des documents sur les étagères ne se traduise pas par un surpoids dû à un rangement sur deux niveaux par étagère. Cette solution qui permettrait d'accueillir bien plus que les 17 kilomètres prévus, n'est pas envisageable car les étagères peuvent supporter un poids maximum de 70 kilos. Au-delà du risque d'endommager les étagères, il convient d'insister sur les difficultés liées à la localisation, à la communication et au des documents.

Le CTLes, considérant que les collections conservées dans le magasin de grande hauteur ne seront pas communiquées, souhaiterait qu'elles soient conditionnées dans des conteneurs en polypropylène alvéolaire afin de garantir la propreté des installations.

Le CTLes poursuivra jusqu'à l'arrivée des premiers versements des collections, prévus en avril 2009, les travaux d'aménagement des magasins (mouvements des conteneurs, retablettages des demi-épis) ainsi que sa coopération et ses échanges notamment dans le cadre des visites des personnels de la Bibliothèque interuniversitaire de la Sorbonne au CTLes.

2. La communication des collections

Le CTLes a été saisi, pour la période du 1^{er} janvier au 31 octobre, de 8 291 demandes de prêt, les demandes satisfaites sont au nombre de 8 060 soit 97,21%

A titre de comparaison, le CTLes avait été saisi l'an dernier, pour la même période de 6 444 demandes. La hausse du nombre de demandes entre 2007 et 2008 sur la même période est de près de 29%. Le taux de satisfaction d'une année sur l'autre se maintient (97,42% en 2007 contre 97,21% en 2008).

Le dispositif de livraison par la navette a été modifié au 1^{er} janvier 2008. La navette est désormais programmée un jour sur deux. Il est encore prématuré de tirer des conclusions sur les conséquences induites par ce changement, mais une comparaison entre les données 2007 et 2008 sur la période allant du 1^{er} janvier au 31 octobre laissent apparaître un accroissement significatif (+19%) des demandes émises par les établissements desservis par la navette.

2.1 Les contraintes liées au nouveau calendrier de la navette

La mise en œuvre du nouveau calendrier de la navette s'étant traduite par une livraison du PEB un jour sur deux, il est désormais impératif que les établissements fortement demandeurs, telles que la Bibliothèque de l'INHA ou la BIULO, transmettent les listes des documents à communiquer au plus tard en fin d'après-midi de l'avant-veille d'une tournée afin que l'équipe du service du prêt ait le temps de traiter toutes les demandes.

2.2 Bilan de la réunion des correspondants PEB

Une matinée d'information pour les correspondants du PEB des bibliothèques desservies par la navette a été organisée le 25 septembre 2008 dans l'auditorium du Centre technique de la Bibliothèque nationale de France (CTBnF). A cette occasion, Le CTLes a présenté le bilan de l'enquête qui a été diffusée en mai 2008 auprès des 23 bibliothèques qui sont desservies par la navette du PEB⁴.

Les échanges ont été aussi nourris par une discussion sur les procédures liées à la communication des documents. En effet, si ces procédures sont jugées globalement satisfaisantes, il apparaît en particulier nécessaire d'améliorer les conditions de retour des documents.

Il s'avère notamment, que les retours de la Bibliothèque de Censier ne sont pas suffisamment étalés dans le temps. La capacité du véhicule utilitaire est parfois insuffisante pour ramener au CTLes la totalité des cartons. Des solutions sont actuellement proposées afin que les retours ne s'accumulent pas.

Par ailleurs, les bibliothèques dont les demandes de communication sont espacées dans le temps jugent trop tardif le délai des retours. En effet, la navette est amenée parfois à desservir les petits établissements selon des fréquences irrégulières qui peuvent aller jusqu'à 4 semaines et récupère de ce fait les documents au-delà de la période réglementaire de prêt. Des propositions seront faites à ces établissements afin que les

⁴ Cf. Annexe 3 *Réponses fournies à l'enquête diffusée par le CTLes*

documents puissent être récupérés dans de meilleurs délais. Là encore des solutions sont proposées et seront testées d'ici la fin de l'année.

Pour sa part, le CTLes a été confronté en 2008 à deux difficultés majeures relatives au retour des documents.

Il s'agit en tout premier lieu des documents qui ayant fait l'objet d'un prêt à l'établissement auquel ils appartiennent, ne sont pas rendus au CTLes. Cette situation, qui n'est pas nouvelle, a pris au cours de ces trois dernières années des proportions importantes. Un premier pointage a permis de recenser plus de 200 documents qui n'auraient pas été retournés au CTLes.

Cette situation crée des dysfonctionnements en interne dans la gestion des collections, tant au niveau du traitement intellectuel (correction des états d'inventaire) que de la gestion de la place en magasin (gestion des conteneurs).

Un groupe de travail avec les établissements concernés sera mis en place dès 2009 afin d'envisager des solutions qui viseront à satisfaire aussi bien les établissements concernés que le CTLes.

La deuxième difficulté concerne les ouvrages non inventoriés, qui auraient dû être déposés lors d'un versement passé, et qui sont retournés au CTLes à l'occasion d'un retour de prêt. Il s'agit essentiellement de volumes ou de fascicules qui viennent compléter une collection et qui au moment du versement étaient absents des magasins de la bibliothèque dépositaire (prêt, reliure).

Cette pratique génère des dysfonctionnements en interne puisque ces documents ne sont pas recensés dans le catalogue du CTLes et aucune place n'est prévue pour leur rangement. Ils ne pourront intégrer les collections du CTLes qu'à l'occasion d'un versement ultérieur programmé par le marché biennal de transfert.

Les études menées jusqu'à présent et qui visent à mieux cerner la typologie des documents qui sont communiqués seront poursuivies en 2009. Elles devraient permettre d'obtenir, notamment sur les thèses, une vision précise des matières et des thématiques qui font l'objet d'une forte demande. Il s'avère nécessaire par ailleurs de maintenir la qualité du service rendu, notamment en respectant les délais de fourniture des documents. Une campagne de sensibilisation auprès des bibliothèques versantes sera menée, dans le courant de l'année 2009, pour qu'elles restituent les documents qu'elles ont empruntés.

3. Le traitement des collections

Comme l'an dernier sur la même période, les dépôts représentent la part la plus importante des collections versées au CTLes⁵. Le signalement dans le catalogue des documents conservés au titre du dépôt est réalisé à partir des cotes retenues par les bibliothèques versantes.

Cet inventaire simplifié permet de réaliser dans les meilleurs délais le signalement des collections déposées et de garantir ainsi leur communication 6 semaines après la date du dépôt.

Le signalement des documents cédés dans le catalogue du CTLes est en revanche plus long et impose de faire des vérifications dans le catalogue du CTLes sur des fonds cédés précédemment (pour l'élimination des doublons). Il impose également des vérifications

⁵ Cf. § 1.2

dans le catalogue du réseau des bibliothèques universitaires (SUDOC), pour les périodiques concernés par le plan de conservation partagée des périodiques de médecine et pour les documents en langue non latine.

Les difficultés liées à l'inventaire des documents cédés tiennent principalement aux informations lacunaires et parfois imprécises qui peuvent figurer sur les listes qui sont communiquées par les bibliothèques versantes au CTLes avant chaque transfert.

Un effort de sensibilisation a été entrepris en cours d'année par le CTLes auprès des bibliothèques versantes sur la nécessité d'établir des listes détaillées des fonds proposés pour la cession. Cette sensibilisation s'est notamment traduite par la diffusion d'un document qui récapitule toutes les informations à communiquer au service du traitement bibliographique et qui comporte des exemples de listes établies en fonction de la typologie des collections proposées (monographies, périodiques, thèses).

3.1 L'inventaire des collections transférées

Du 1^{er} janvier au 31 octobre 2008, le CTLes a enregistré 33 opérations de transfert⁶, provenant de 25 établissements, qui ont donné lieu à la création de 75 versements dans le catalogue du CTLes. Si le nombre d'établissements ayant versé des collections est comparable à celui de l'an dernier (24 établissements avaient transféré des documents sur la même période), les opérations de transfert ont été plus nombreuses (25 transferts avaient été recensés en 2007) et le nombre de versements créés a également augmenté (67 versements l'an dernier). Le nombre de conteneurs créés est passé de 6 989, en 2007 et toujours sur la même période, à 8 418 pour cette année, ce qui représente une augmentation de plus de 20%.

Le traitement dans le catalogue du CTLes effectué du 1^{er} janvier au 31 octobre fait apparaître les chiffres suivants :

	2007	2008	%
Nombre de titres de périodiques saisis	1 635	1 847	+13%
Nombre de titres de monographies saisis	2 345	4 592	+96%

Ces chiffres traduisent un net accroissement de la charge de travail du service du traitement bibliographique liée essentiellement au contenu des versements qui sont constitués en grande partie de compléments de collections déjà présentes au CTLes.

Ainsi, pour les périodiques, il s'agit de fascicules manquants qui complètent des collections existantes. Il n'est donc pas paradoxal qu'en dépit de la baisse des métrages linéaires transférés, le nombre de titres de périodiques saisis dans le catalogue soit en hausse.

A la lecture de ces chiffres, il semblerait que certains établissements intègrent progressivement dans leurs prévisions de transfert les données relatives aux plans de conservation initiés en région parisienne, ainsi que les renseignements figurant dans le catalogue du CTLes.

En ce qui concerne les monographies, l'accroissement très important du nombre de titres saisis est dû au traitement, toujours en cours, des collections de la Bibliothèque de

⁶ Une opération de transfert désigne l'arrivée à une date précise de collections en provenance d'un établissement déterminé. Par exemple, l'arrivée des collections déposées par la Bibliothèque interuniversitaire de la Sorbonne aux mois de mars et avril 2008 a donné lieu à 7 opérations de transfert différentes.

l'Institut de France qui proviennent du versement qui a été réalisé dans l'urgence l'année dernière.

3.2 L'inventaire et le signalement des thèses

Le chantier de récolement des thèses s'est articulé autour de deux opérations majeures : l'achèvement des vérifications liées à la conversion rétrospective des thèses étrangères de la Bibliothèque interuniversitaire de la Sorbonne et la poursuite du récolement des thèses en magasin.

L'ensemble des notices traitées par la Société Jouve dans le cadre du marché relatif à la conversion rétrospective des thèses étrangères de la Bibliothèque interuniversitaire de la Sorbonne a donné lieu à la relecture de plus de 400 notices d'anomalies au cours du 1^{er} trimestre 2008. Le dernier lot du marché a pu être ainsi validé. Désormais le catalogue du CTLes s'est enrichi de plus de 78 000 notices de thèses.

Le travail de récolement des thèses françaises conservées dans les magasins du CTLes s'est poursuivi afin d'identifier des doublons éventuels et de localiser les titres qui n'étaient pas recensés par le catalogue. Il s'agit généralement, dans ce cas, de localiser la thèse dans le catalogue du système universitaire de documentation et de s'assurer que ces notices sont présentes dans le catalogue du CTLes.

Les difficultés rencontrées concernent les procédures liées à l'exemplarisation automatique réalisée par l'Agence bibliographique de l'enseignement supérieur. En effet, à l'instar des autres documents, le CTLes a impérativement besoin de listes complètes pour faire réaliser cette opération. Ces listes, qui doivent être établies par les établissements versants, ne sont pas systématiquement communiquées au CTLes.

Le travail entrepris sur les thèses depuis 2007, se poursuivra tout au long de l'année 2009.

4. Le marché de réinformatisation du CTLes

4.1 La procédure de passation du marché

Le marché pour l'achat du nouveau système informatique a été notifié à Ever Team (nouveau nom du groupe Ever Ezida) le 31 Mars 2008 pour les lots 1 et 2.

Le lot 1 porte sur le renouvellement de la base documentaire en mode Web. Le lot 2, concerne la mise en place de l'espace de stockage de documents partagés qui facilitera un travail collaboratif avec les bibliothèques versantes dans le cadre de la gestion des transferts.

Les tranches fermes des deux lots portent sur l'acquisition, le paramétrage et l'aide au démarrage des deux systèmes. Les tranches conditionnelles portent, quant à elles, sur la maintenance.

		Montant TTC en €
LOT 1	Tranche ferme	116 262,56
	Tranche conditionnelle	14 047,88 Par an
LOT 2	Tranche ferme	30 247,44
	Tranche conditionnelle	1 372,41 Par an
TOTAL		161 930,29

Suite à la signature de l'acte d'engagement, l'avance due à Ever, conformément au contrat, a été versée.

4.2 Réunion de lancement

Le 21 Avril 2008 a eu lieu la réunion de lancement qui a réunit les membres d'Ever en charge du projet et le groupe projet du CTLes. Ce groupe est constitué du chef du projet de réinformatisation du CTLes et des agents en charge de chacun des aspects de la base (inventaire, communication, import des fiches de l'ABES, facturation, localisation et paramétrage des magasins...).

Cette réunion a principalement porté sur la mise en place de la méthodologie de conduite de projet et celle du calendrier de réalisation.

4.3 Méthodologie adoptée

La réalisation des travaux relatifs à chacun des lots est divisée en plusieurs phases. Chacune de ces phases sera menée successivement et se déroulera de la façon suivante :

- mise en place des spécificités interne au CTLes grâce à la consultation de l'ensemble du personnel concerné par la phase en cours, en présence de l'équipe projet ;
- réunion de spécification pendant laquelle les spécificités sont présentées à Ever par l'équipe projet du CTLes ;
- rédaction du dossier de spécifications par Ever puis validation par le CTLes ;
- mise en place technique par Ever ;
- contrôle et validation par le CTLes du paramétrage

4.4 Calendrier

Lors de la réunion de lancement, le calendrier définitif a, par ailleurs, été arrêté⁷.

Il est à noter que, conformément à la réponse d'Ever lors de l'appel d'offre, le lancement effectif du lot 2 ne pourra avoir lieu que dès que l'avancement du lot 1 sera suffisant, c'est-à-dire quand il aura atteint la phase 4.

La première réunion de spécification portant sur le paramétrage de la première phase du lot 1 (la gestion de l'inventaire des fonds) a eu lieu le 23 juin. Le compte-rendu a été transmis au CTLes par Ever et est en cours de relecture. Il sera validé d'ici la fin du mois.

Le paramétrage par Ever aura lieu début décembre, simultanément au début de la mise en œuvre de la phase 2 du lot 1.

4.5 Démonstration du logiciel et mise au point des caractéristiques du serveur

Dans le but de faciliter le déroulement des réunions de paramétrage, Ever a organisé le 29 Mai, au CTLes, une journée de démonstration des fonctionnalités de Flora, destinée aux membres du groupe projet. Cette réunion a porté sur les fonctionnalités objets des deux premières phases du lot 1. Une autre démonstration, organisée dès le mois de décembre, portera sur les fonctionnalités restantes.

La configuration technique des serveurs a été mise au point en tenant compte des besoins techniques de l'application Flora, des contraintes financières du CTLes et de l'expertise

⁷ Cf. Annexe 4. *Calendriers prévisionnels du marché de réinformatisation du CTLes*

technique du Centre de ressources Informatique de l'université de Marne La Vallée, le prestataire informatique du CTLes.

La configuration des deux serveurs a été arrêtée. Ils ont été commandés et reçus par le CTLes. Ils seront bientôt installés par Ever avec la collaboration du CRI.

5. Le dépôt légal

Au 31 octobre 2008, 13 843 documents (soit 486 conteneurs) ont été traités au titre du dépôt légal.

Ces chiffres représentent une moyenne mensuelle de 1 384 documents (soit 48 conteneurs). Par rapport à l'an dernier, nous pouvons constater pour la même période une baisse de plus de 18% du nombre de documents reçus (3 056 documents). Il s'agit d'une baisse comparable à celle enregistrée l'année dernière par rapport à 2006.

Des réunions régulières entre la BnF et le CTLes permettent d'affiner les méthodes de travail dans un souci d'efficacité, notamment en ce qui concerne l'analyse des erreurs d'attribution.

Une réflexion a été engagée par la Bibliothèque nationale de France et le CTLes, afin de redéfinir le rôle du CTLes dans la redistribution des exemplaires de monographies auprès des établissements attributaires de l'Enseignement supérieur. Cette réflexion a pour objectif d'étudier les meilleurs moyens de rationaliser les coûts et les délais liés à la diffusion de ces documents.

Le CTLes a élaboré notamment, un document récapitulatif des tâches et du temps de travail consacré par ses agents sur une semaine dans le cadre de cette activité⁸.

Les différentes réunions avec la BnF ont permis d'arrêter un calendrier qui comporte trois étapes qui devraient permettre une reprise progressive par la BnF de la totalité des expéditions qui sont actuellement prises en charge par le CTLes.

- Dès septembre 2008, la BnF a pris en charge l'envoi des exemplaires destinés à la Bibliothèque nationale et universitaire de Strasbourg (BnuS), à la Bibliothèque de l'Institut national d'histoire de l'art (INHA) et à la Bibliothèque de l'Institut Piéron⁹.
- Après une période de test qui poursuivra jusqu'en décembre 2008, la Bibliothèque nationale de France devrait prendre en charge les envois postaux qui sont assurés aujourd'hui par le CTLes pour 22 établissements relevant de l'Enseignement supérieur. Les autres établissements continueront à bénéficier de la navette du CTLes. Un bilan de cette deuxième étape sera réalisé en mai 2009.
- Quant à la dernière étape qui pourrait être mise en place à compter de septembre 2009, voire janvier 2010, elle verrait la prise en charge complète de la diffusion du dépôt légal par la BnF.

⁸ Cf. Annexe 5 *Tableau récapitulatif des tâches et du temps consacrés au traitement du dépôt légal*

⁹ La Bibliothèque de psychologie Henri Piéron dépend de l'Université Paris Descartes – Paris 5

6. Personnels

Au 31 octobre 2008, le nombre d'agents affectés au CTLes est de 23 agents. Conformément aux engagements pris lors des différents conseils d'administrations, les recrutements sur budget propre sont limités aux remplacements d'agents en congé de maladie ou de maternité, non compensés par des crédits de suppléance du Rectorat. En 2008, le CTLes a par ailleurs dû recruter, à titre temporaire, des agents sur des chantiers ponctuels limités dans le temps.

6.1 Personnels titulaires

Dans la filière des bibliothèques nous comptons 20 postes pourvus par des agents titulaires :

- 1 conservateur des bibliothèques ;
- 2 bibliothécaires adjoints spécialisés ;
- 2 assistants des bibliothèques ;
- 1 magasinier principal des bibliothèques ;
- 8 magasiniers des bibliothèques.

A ces personnels, il convient d'ajouter :

- 1 conservateur général affecté au Centre international d'enregistrement des publications en série ;
- 4 conservateurs affectés au Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche
- 1 magasinier des bibliothèques affecté au Centre interinstitutionnel pour la diffusion des publications en sciences humaines.

Dans la filière administrative, nous comptons 3 postes pourvus par des agents titulaires :

- 1 attaché d'administration de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur
- 1 secrétaire d'administration scolaire et universitaire
- 1 adjoint administratif principal

6.2 Personnels contractuels sur postes vacants

Le CTLes compte 6 agents contractuels employés sur des postes vacants (2 A, 3 B et 1 C).

6.3 Personnels sur budget propre

Le CTLes compte au 31 octobre 2008, 3 agents recrutés sur budget propre :

- 1 agent de catégorie A (plein temps) pour instruire le dossier relatif à la montée en charge du système informatique ;
- 1 agent de catégorie B (à plein temps) sur des tâches administratives
- 1 agent de catégorie C (à mi-temps) pour des tâches de dépoussiérage et de magasinage

LISTE DES ANNEXES

Annexe 1, Les collections transférées et les collections conservées

- Les collections conservées au CTLes au 31 octobre 2007. Répartition par statuts p. 12
- Les documents transférés au CTLes du 1^{er} janvier au 31 octobre 2008 p. 12

Annexe 2, Le stockage provisoire

- Tableau des collections conservées au titre du stockage provisoire p. 13

Annexe 3, Le prêt entre bibliothèques

- Réponses fournies à l'enquête diffusée au cours du 1^{er} semestre 2008 auprès des bibliothèques desservies par la navette p. 14

Annexe 4, Calendriers prévisionnels du marché de réinformatisation du CTLes

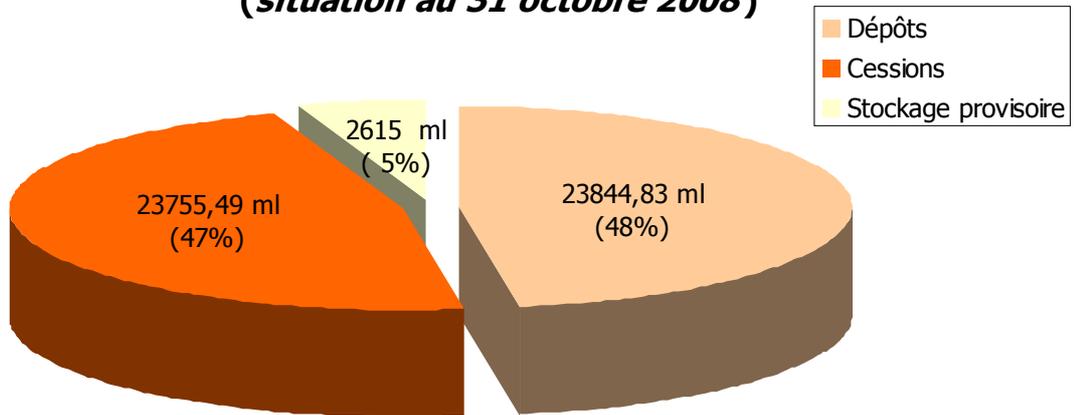
- Calendrier du lot 1 p. 17
- Calendrier du lot 2 p. 18

Annexe 5, Le Dépôt légal

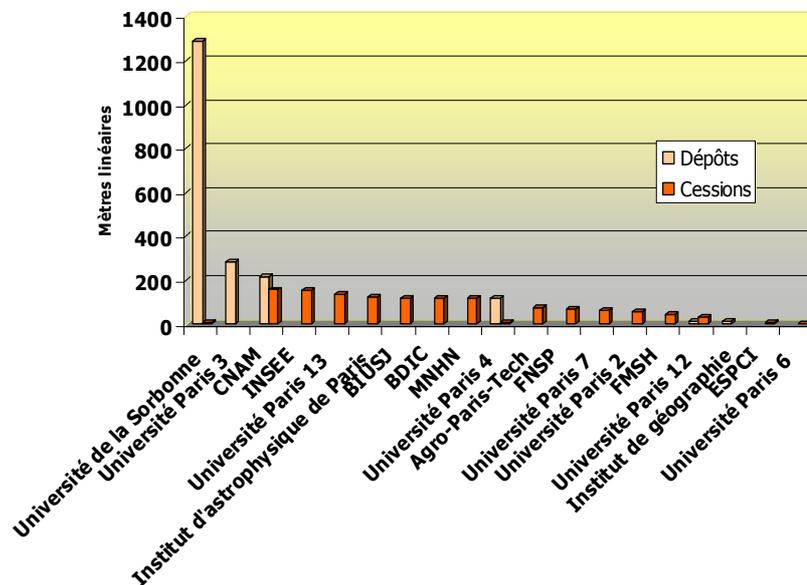
- Tableau récapitulatif des tâches et du temps consacrés au traitement du Dépôt légal p. 19

ANNEXE 1

**Les collections conservées au CTLes
Répartition par statut
(situation au 31 octobre 2008)**



Les documents transférés au CTLes du 1er janvier au 31 octobre 2008



Plusieurs transferts peuvent être regroupés sous le nom d'une université, notamment lorsque le Service commun de la documentation est composé de plusieurs sections.

ANNEXE 2

COLLECTIONS CONSERVEES AU CTLES AU TITRE DU STOCKAGE PROVISoire en magasins, le 31 octobre 2008					
ETABLISSEMENT	LIVRAISON	METRAGE EN ML	NOMBRE DE CARTONS	DUREE PREVUE	RETOUR PREVU
Université la Sorbonne nouvelle Paris 3	28/06/2002 et 01/10/2006	278	632	8 ans	27/06/10
Ecole nationale des Chartes (+ fonds Canavesio)	16/09/2002	68	151	5 ans	15/09/2012
Ecole nationale des Chartes	2ème versement le 26/05/2003	58	127	5 ans	25/05/2012
Bibliothèque de l'Académie nationale de médecine	23/04/2002	40	94	4 ans	22/04/2010
Bibliothèque Jacques Doucet	02/08/05	115	287	5 ans	01/08/10
Université Paris Nord-Paris 13 – Bibliothèque Marxiste	11/04/2005	792	1 978	5 ans	10/04/2010
BIULO legs "Monteil"	24/06/2005	81	203	4 ans	23/06/2009
BULAC	du 02/06/2005 au 19/12/2007	1 013	2 819	5 ans	du 04/02/09 au 18/12/2009
Muséum d'histoire naturelle	01/01/2006	170	426	5 ans	31/12/2010
TOTAL :		2 615	6 717		

ANNEXE 3

Réponse à l'enquête diffusée auprès des bibliothèques desservies par la navette du PEB

1. Le traitement des demandes des lecteurs par votre établissement

1.1. Quel est le nom du service qui enregistre et transmet les demandes de communications au CTLes ?

Service du PEB : 12/23

Pas de service spécifique (accueil général des lecteurs) : 10/23

1.2. S'agit-il du service PEB de votre établissement ?

Oui : 13/23

Non : 10/23

1.3. Si non, les demandes enregistrées puis transmises au CTLes sont-elles assimilées, pour le lecteur, à un prêt classique ?

Oui : 5/23

Non : 4/23

1.4. Combien de personnes, hors magasiniers, sont chargées de traiter les demandes de communications et de les envoyer au CTLes ?

1 : 13/23

2 : 6/23

3 et plus : 3/23

1.5. Les demandes sont envoyées au CTLes (plusieurs réponses possibles) :

Par messagerie électronique : 19/23. À quelle adresse ? : peb@ctles.fr; janine.schaefer@ctles.fr

Par télécopie : 4/23

Par le module SUPEB : 6/23

Par courrier : 0/23

Par téléphone : 1/23

Par le formulaire du catalogue : 2/23

1.6. Si vous utilisez le module Supeb pour vos demandes au CTLes, vous arrive-t-il de créer des demandes « libres » non liées à une notice bibliographique ?

Oui : 3/23

Non : 12 /23

1.7. Si vous n'utilisez pas actuellement le module Supeb pour vos demandes au CTLes, accepteriez-vous de :

Transmettre toutes vos demandes avec Supeb : 4/23

Transmettre une partie de vos demandes avec Supeb : 2/23

Vous ne souhaitez pas utiliser Supeb : 11/23

1.8. Quel rythme suivez-vous pour envoyer les demandes au CTLes :

Envois irréguliers, selon les demandes des lecteurs : 14/23

Envois réguliers : 8/23

1.9. Hormis le dimanche, quels sont les jours de la semaine pendant lesquels le service au lecteur est fermé (les demandes ne sont pas enregistrées) ?

Fermé le samedi : 13/23

Fermé le lundi : 1/23

Ouvert le samedi : 8/23

1.10. Le service chargé de traiter les demandes pour le CTLes est-il fermé en été ?

Oui : 15/23

Non : 7/23

1.11. Ce service est-il fermé à un autre moment de l'année (Noël, Pâques, Toussaint) ?

Oui à Noël : 14/23

Oui à Pâques : 7/23

Non : 9/23

<p>1.12. Quels sont les lecteurs habilités à faire une demande de communication pour le CTLes (plusieurs réponses possibles) ? Les étudiants inscrits à l'université de tutelle du SCD ou à l'école dont dépend la bibliothèque : 9/23</p> <p>Les professeurs, enseignants-chercheurs et chercheurs de l'université de tutelle du SCD, de l'école dont dépend la bibliothèque ou de l'organisme de recherche dont dépend la bibliothèque : 10/23</p> <p>Les étudiants inscrits dans une autre université que celle dont dépend le SCD ou hors de l'école dont dépend la bibliothèque : 3/23</p> <p>Les professeurs, enseignants-chercheurs et chercheurs hors de l'université de tutelle du SCD, hors de l'école dont dépend la bibliothèque ou hors de l'organisme de recherche dont dépend la bibliothèque : 4/23</p> <p>Uniquement les publics inscrits à la bibliothèque : 16/23</p> <p>Tous les publics y compris ceux non inscrits à la bibliothèque : 4/23</p> <p>Si autres catégories de lecteurs, lesquels ? 0/23</p>
<p>1.13. Les demandes de communications pour le CTLes sont-elles payantes pour les lecteurs ? Oui : 4/23 Non : 19/23 Si oui, selon le tarif du CTLes ? Oui : 1/23 Non : 3/23 (3€ pour Paris 8 et la BIUM)</p>
<p>1.14. Les demandes sont formulées par les lecteurs (plusieurs réponses possibles) : Sur bulletin papier : 21/23 Sur formulaire électronique : 6/23 Oralement auprès d'un bibliothécaire : 4/23 Si autres supports, lesquels ? courriel : 2/23</p>
<p>1.15. Parmi les demandes que vous transmettez au CTLes, certaines sont-elles saisies par l'intermédiaire du Sudoc par des lecteurs habilités ? Oui : 0/23 Non : 23/23</p>
<p>1.16. Si oui, combien de lecteurs, susceptibles de demander un document au CTLes, avez-vous habilités dans le Sudoc ? 0/23</p>
<p>1.17. Si votre bibliothèque a versé au CTLes des collections en dépôt, comment traitez-vous les demandes de prêt pour ces documents si ceux-ci sont demandés par une bibliothèque tierce ?</p> <p>Vous demandez le prêt du document au CTLes pour le compte d'un autre établissement : 8/23</p> <p>Vous informez les établissements demandeurs qu'ils doivent s'adresser directement au CTLes : 10/23</p> <p>Vous répondez à une demande du Supeb en la redirigeant vers le CTLes : 5/23</p> <p>Autre procédé : 0/23</p>
<p>1.18. Quels sont les termes employés dans votre catalogue local pour indiquer aux lecteurs que vos documents en dépôt sont localisés au CTLes ? ... CTLes ... : 16/23 Annexe : 1/23 Indisponible, demander CTLes : 1/23 Communication différée sous 48 h : 1/23 Néant : 1/23</p>
<p>1.19. Quels sont les termes employés dans le Sudoc pour indiquer aux lecteurs que vos documents en dépôt sont localisés au CTLes ? ... CTLes ... : 4/23 Annexe : 1/23 Dans l'état de collection : 1/23</p>
<p>1.20. Si votre demande de communication ne porte que sur un seul document :</p> <p>Vous acceptez que le CTLes vous transmette aussitôt ce document par voie postale : 11/23</p> <p>Vous préférez attendre plusieurs jours pour rattacher ce document à d'autres demandes et recevoir le tout par la navette du CTLes : 11/23</p>

1.21. Que pensez-vous de la façon dont sont traitées actuellement les demandes de fourniture des documents par le CTLes ?

Satisfait : 16/23

Pas de réponse : 7/23

Certaines demandes ne sont pas traitées : 1/23

Erreurs dans les côtes : 1/23

Ne pas fournir le document quand la cote ne correspond pas au titre demandé : 1/23

Envoyer des photocopies uniquement quand la bibliothèque le demande : 1/23

ANNEXE 5

Tableau récapitulatif des tâches et du temps consacrés au Dépôt légal

Transfert du lundi			
Tâches		Temps consacré	
<ul style="list-style-type: none"> • voyage aller • chargement • voyage retour 	} 1 ou 2 magasiniers	2 heures le lundi matin	
Premier tri			
Tâches		Temps consacré	
<ul style="list-style-type: none"> • ouverture des caisses • comptage • mise en rayon 	} 1 assistant des bibliothèques	1 heure le lundi après-midi	
<ul style="list-style-type: none"> • vérification de la répartition : 6 assistants des bibliothèques 		45 minutes par agent = 4 heures et demie du mardi au vendredi	
<ul style="list-style-type: none"> • relations avec le Service des échanges pour traiter des problèmes d'orientation : 1 bibliothécaire adjointe spécialisée 		En cas de problème : 1 heure	
Préparation de l'expédition			
Navette		Colissimo	
Tâches	Temps	Tâches	Temps
<ul style="list-style-type: none"> • mise en carton • comptage • cerclage • télécopies 	} 1 magasinier 2 heures le lundi matin	<ul style="list-style-type: none"> • mise en carton • comptage • affranchissement • télécopies 	} 1 magasinier 2 heures 30 le lundi matin
Expéditions			
Navette		Colissimo	
Tâches	Temps consacré	Tâches	Temps consacré
Tournée : 1 ou 2 magasiniers	4 à 6 heures	néant	
<ul style="list-style-type: none"> • relations avec les bibliothèques attributaires pour traiter des problèmes d'expéditions : 1 bibliothécaire adjointe spécialisée 		En cas de problème : 30 minutes à 1 heure	
Statistiques			
Tâche	Temps consacré		
<ul style="list-style-type: none"> • statistiques hebdomadaires • statistiques mensuelles 	5 minutes 15 minutes		
Les tâches liées au traitement du dépôt légal nécessitent un volume horaire hebdomadaire global de 20 heures et mobilisent 10 agents différents.			